



Janvier 2020

Réponse au questionnaire proposé par la Coordination des Comités d'intérêt de Quartier de FUYEAU en date du 13 décembre 2019

SOMMAIRE des sujets proposés

- 1) **Gestion des voies de communication – Mobilité**
- 2) **Sécurité des personnes et Risques majeurs**
- 3) **Urbanisme et Environnement**
- 4) **Ecoles, Enfance et Jeunesse**
- 5) **Propreté et Incivilités**
- 6) **Fiscalité locale**
- 7) **Politique Culturelle**
- 8) **Politique d'avenir, à court, moyen et long terme.**

INTRODUCTION :

Mesdames, messieurs

Nous tenions tout d'abord à vous remercier pour le travail de synthèse produit au travers de ce questionnaire qui globalise les diverses questions des CIQ de Fuveau.

Il nous paraît essentiel de faire participer les CIQ à l'avenir de notre commune. C'est la raison pour laquelle nous avons sollicité la coordination des CIQ à l'été 2019 pour définir ensemble les modalités de participation des CIQ à la campagne des élections municipales de 2020 pour interpellier les différentes listes.

Vous nous avez indiqué que vous souhaitiez interpellier les candidats et différentes listes au travers d'un questionnaire. Aussi, c'est avec plaisir que nous avons reçu votre sollicitation qui nous permet de vous informer de notre projet et de la place éminente qu'y tiendront les CIQ.

Notre réponse nécessite quelques éléments d'explication pour une meilleure compréhension.

Certaines questions demandent d'avoir en notre possession des éléments factuels pour pouvoir y répondre précisément et ces données ne sont pas toujours disponibles à ce jour. C'est pourquoi nous répondrons dans ce cas sur la définition d'orientations qu'il faudra travailler (avec vous) pour consolider ces orientations avec les données chiffrées et factuelles.

Dès le mois de mai nous réunirons tous les CIQ de notre commune.

Afin de vérifier leur représentativité, nous leur demanderons de nous transmettre le nombre de leurs adhérents et leurs instances de gouvernance, d'une part et, d'autre part, nous examinerons ensemble la Charte en vigueur actuellement afin de la faire évoluer en fonction de vos propositions car nous sommes favorables à un rôle accru des CIQ dans la gestion de Fuveau.

Nous vous confierons également une première mission qui est de nous soumettre un projet de réseau sécurisé piétons-vélos sur votre territoire respectif. En effet, nous voulons favoriser les modes actifs et doux qui ont un impact positif sur l'environnement et la santé, qui peuvent permettre à nos citoyens de mieux connaître leur commune et percevoir tout l'intérêt de conserver les zones agricoles et boisées. Nous attendrons vos propositions pour décembre 2020 afin de finaliser un plan pluriannuel d'investissement dans ces chemins au cours de la mandature, sachant que, en prenant en compte le pacte de transition proposé par de nombreuses associations, nous nous sommes engagés à un budget de 250 000 €/an pour ces investissements.

1) Gestion des voies de communication - mobilité

- a. Pensez-vous pouvoir répondre à la demande de modification des zones « hors agglomération » en zones « agglomération », avec tous les aspects qui s'y rapportent : éclairage, trottoirs, passages pour piétons, limitation de vitesse, entretien, revêtement, abribus, voies douces, en particulier sur la RD 96 (Entre le rond-point de l'Europe et le carrefour avec le chemin Saint-François), La RD 96 et le CD6 (La Barque) ?
- b. Quelle sera la politique de la ville et son engagement en ce qui concerne les voies communales, les chemins ruraux, les chemins privés ?
- c. Prévoyez-vous de programmer régulièrement le débroussaillage et l'élagage des abords des voies publiques, l'entretien de leurs fossés en bordure pour l'amélioration de l'évacuation des eaux pluviales ?

La réponse de FUYEAU DEMAIN

Réponse à la question a)

Il est possible de classer des zones urbanisées en zones « agglomération » dans la mesure où elles répondent aux critères définis par l'INSEE (pas de coupure de plus de 200mètres entre deux constructions). Le classement en zone agglomération est de la compétence du Maire seul (Article R411-2 et Article R110-2 du Code de la Route). La RD96 étant classée voie à grande circulation le représentant de l'État y a un pouvoir de police et peut s'opposer à l'arrêté municipal de classement en zone agglomération. Cette situation est potentiellement conflictuelle et la fermeté du maire est déterminante. Il est à noter que la préfecture ayant autorisé ou n'ayant pas bloqué la construction du lotissement Clos du Jas de Bassas (loi Barnier), cette zone doit être considérée de facto en zone agglomération.

- Une première étape serait de classer en zone agglomération, par arrêté municipal, un périmètre assez large autour du rond-point de l'Europe incluant le centre commercial, le lotissement du « clos du jas de Bassas » et le centre médical. La commune prendra en charge les aménagements liés à ce classement. La conséquence la plus importante serait la réduction de la vitesse à 50km/h.
- Une seconde étape pourrait être d'aménager la RD96 côté sud entre Brogilum et le rond-point mais le classement de la RD96 en voie à grande circulation peut freiner voire bloquer tout aménagement.
- Enfin il serait possible de sécuriser la RD96 entre le rond-point de l'Europe et le chemin de Saint François avec les mêmes risques de conflit avec le représentant de l'état. De plus la distance étant importante, les coûts d'aménagement seront élevés au regard du faible nombre de riverains concernés.

Réponse à la question b)

Nous pensons que la présence d'un Ingénieur Conseil permettra aux habitants et aux CIQ de définir leurs besoins, leurs possibilités de réalisations et leurs financements. La Commune n'a pas la possibilité de financer l'entretien des voies privées mais elle souhaite étudier et aider à la mise en œuvre d'un marché global pour la réfection des chemins privés.

La première action sera de clarifier et de fixer le statut de tous les chemins publics sur le territoire de la commune. Leur statut (chemin communal, chemin rural, chemin privé), définissant les droits et devoirs de la commune et des riverains. Nous pourrons étudier l'évolution de ce statut en fonction de l'intérêt général. Dès lors, il sera possible de planifier les actions à mener pour la commune s'agissant des chemins communaux et ruraux.

Vu l'étendue de la commune, ceci prendra certainement plusieurs années, les situations les plus critiques étant traitées en priorité à définir avec les CIQ.

Réponse à la question c)

Nous respecterons les obligations légales de la municipalité en lien avec la sécurité publique sur le débroussaillage et l'élagage sur les voies publiques.

Toutefois, de manière à prioriser les besoins, nous souhaitons faire élaborer ces priorités en collaboration avec les CIQ.

L'amélioration de la gestion des eaux pluviales dans une vision globale (évacuation, artificialisation des sols....) fait partie de nos préoccupations pour anticiper les éventuelles inondations. Une identification des fossés potentiellement à risque sera nécessaire.

De la même manière, nous souhaitons hiérarchiser les priorités en fonction des risques le long du Grand Vallat et du Vallat de la Foux.

Et associer les CIQ sur le rôle des propriétaires privés dans les secteurs à risques pour engager l'entretien sur ces secteurs à risque. La future municipalité sera prête à participer à cet entretien dans le cadre d'un programme d'aménagement de ces vallats.

Cette activité est identifiée comme l'un des « travaux utiles » pour la commune de Fuveau et sera intégré dans le projet Territoire Zéro Chômeur Longue Durée, comme l'une des actions à mener par l'Entreprise à But d'Emploi pour le compte de la municipalité.

2) Sécurité des personnes et risques majeurs

- a. Envisagez-vous des décisions nouvelles en matière de politique de sécurité des personnes et des biens, par rapport à l'existant ?
- b. Lesquels de ces points pourront être approfondis : La pose d'éclairages avec capteurs, les caméras de surveillance, l'entretien des vallats avec les risques d'inondation y afférents, l'avertissement de la population en cas de risque majeur, la circulation de produits dangereux ?

La réponse de FUYEAU DEMAIN

Depuis plusieurs années, un sentiment d'insécurité se développe au sein de la population française amplifié par la puissance médiatique. Notre commune n'est pas exempte de ce phénomène. Il conviendra de faire l'audit, avec les autorités compétentes, de cette insécurité, des actes délictueux et des incivilités réels ou supposés en complément des éléments fournis par le Conseil de sécurité de la Police de Sécurité du Quotidien, que nous souhaitons voir renouveler tous les 6 mois en y associant les représentants des CIQ tout comme ce fut le cas le 13 décembre 2019.

A ce titre, nous demanderons la création d'un **Comité Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance** : instance collégiale sous l'autorité préfectorale en charge des questions de sécurité publiques sur la commune. Pour devenir intercommunal à terme.

Nous devons **repositionner les tâches de la Police Municipale** sur ses missions premières (surveillance, respect des arrêtés municipaux, contrôles routiers, verbalisation des délits et infractions, information des populations).

Elle aura un rôle de proximité important en direction de la jeunesse.

Un audit sera établi avec les personnels de la PM pour faire le point sur les besoins en matériel et formation nécessaires à la conduite de leurs missions.

Nous étudierons la possibilité d'affectation **d'une équipe dédiée sur le Hameau de La Barque et les quartiers en périphérie de Fuyeau.**

Nous encouragerons les initiatives citoyennes créatrice de liens :

- Fête des voisins
- Citoyens vigilants (démarche participation citoyenne avec la gendarmerie) et/ou Vacances tranquilles
- Participation de parents volontaires pour assurer la sécurité des enfants aux entrées-sorties des écoles

Le réseau de **caméras de surveillance** actuel semble suffisant et remplit son office. Nous ne l'étendrons pas, d'autant que ce type de matériel à un coût extrêmement élevé pour une efficacité

qui reste à prouver. Il s'agira toutefois de renouveler le matériel vu l'obsolescence tous les 5 ans en réévaluant son affectation en fonction de la réalité du terrain.

Nous sommes favorables à la pose de capteurs de présence pour l'éclairage nocturne. Nous proposerons une expérimentation dans un quartier avec un CIQ volontaire et un bilan annuel avant de proposer la généralisation (étude technico économique avec un gain lié aux économies d'énergie). Cela permettra également de diminuer la pollution lumineuse impactant la faune.

Pour l'avertissement en cas de risques majeurs, nous allons étudier l'information de la population via l'envoi de sms en utilisant aussi les CIQ comme de potentiels relais.

Pour la circulation de produits dangereux au carrefour de la Barque, nous nous mobiliserons pour faire respecter la réglementation auprès de la gendarmerie de Rousset.

3) Urbanisme et environnement

- a. Quelle sera votre position vis-à-vis du dossier « Château l'Arc » (S.C.A. de Château l'Arc et le permis d'Aménager en date du 18 Juillet 2019) ?
- b. Quelles seront, pour vous, les zones nouvelles à urbaniser ?
- c. Quelle sera la position de la Municipalité au regard des logements sociaux ?
- d. Comment envisagez-vous le PLUi prévu pour 2021/2022 ? Notamment en termes d'environnement, de permis de construire maisons, commerces, industrie, et de préservation des terres cultivables, des espaces forestiers et des espaces verts

La Réponse de FUYEAU DEMAIN :

a.

Nous défendons avant tout les intérêts des Fuyelains et non pas les intérêts personnels.

Mais nous ne pouvons pas nier la réalité de la situation :

- en termes de droit, nous appliquerons la loi et respecterons les conséquences des décisions juridiques. Notre priorité sera toujours le respect des Règles d'Urbanisme
- en termes de risques, une demande indemnitaire de 16,4 millions d'euros a été envoyée par Château l'Arc en aout 2019 à la mairie puis au tribunal administratif au titre de dédommagement pour obstruction illicite depuis 2014. La procédure est en cours.

Pour nous, il s'agit avant tout de renouer le dialogue avec la société Château l'arc pour ouvrir une négociation et ainsi aboutir à un compromis acceptable par toutes les parties :

- Sécuriser les finances de la commune et le risque financier potentiel ;
- Garantir la prise en compte des doléances des riverains ;
- Préserver les intérêts de la commune sous l'angle du PLU et de l'impact du projet dans sa globalité ;

b.

Une concertation sera lancée dès les résultats des élections afin que les orientations des Fuyelains puissent être prises en compte dans les négociations avec la Métropole pour le PLUi. Nous sommes favorables à la sanctuarisation des terres agricoles, à la densification proche du centre-ville et voulons éviter le développement du mitage.

c.

Nous mettrons en place un Plan Pluriannuel d'investissements avec les partenaires habilités sur un, deux, voire plusieurs mandats pour les logements sociaux que ce soit en location ou en accession à la propriété. L'amende devra être négociée dans ce sens et sa diminution permettra la réalisation

des équipements. Ceux-ci manquent cruellement à Fuveau pour loger les Fuvélains qui sont sur liste d'attente.

d.

La municipalité sera pleinement impliquée dans la définition du futur PLUi pour préserver les terres agricoles et les espaces naturels. Nous définirons une stratégie foncière qui nous permettra de maîtriser le foncier bâti et non bâti.

4) Ecoles, Enfance et Jeunesse

Quelle sera la politique prévisionnelle de la Commune :

- i. Evolution de la carte scolaire (Création d'une nouvelle école), ou statut quo ?
- ii. Par rapport à l'Enfance et la Jeunesse ? (Crèches, assistantes maternelles, loisirs extra-scolaires, activités périscolaires, etc...)
- iii. La restauration scolaire, évolution ou statut quo ?

La Réponse de Fuveau Demain :

Il existe plusieurs problématiques concernant la répartition des élèves dans les écoles de Fuveau. Les élèves ne sont pas toujours inscrits dans leur école de rattachement géographique.

Certaines familles, comme ce fut le cas pour la rentrée 2019, ont vu leurs enfants scolarisés dans une école qui ne correspondait pas à leur carte scolaire (le groupe scolaire Roque Martine étant complet sur l'élémentaire, certains enfants ont dû faire leur rentrée au CP à l'Ouvière).

Les écoles du centre-ville, 14 juillet et Rimbaud n'offrent plus assez de flexibilité quant à l'accueil de nouveaux élèves. Là aussi, les enfants dont les familles s'installent dans le centre de Fuveau se retrouvent scolarisés à l'Ouvière.

Le groupe scolaire de la Barque accueille un effectif qui fluctue en fonction de l'installation et de la scolarisation des enfants des gens du voyage. Cette école a également besoin d'être entièrement rénovée.

Les priorités de Fuveau Demain seront axées sur la rénovation de l'école de la Barque. Ce projet était déjà à l'ordre du jour il y a 6 ans mais n'a jamais été concrétisé. Il était pourtant indispensable. Par ailleurs, nous prioriserons la mise aux normes de toutes les écoles.

Concernant les écoles de l'Ouvière, avec la construction d'un nouveau bâtiment dédié au réfectoire, des créations de nouvelles classes ont été prévues aux anciens emplacements de cantine.

Mais face à la démographie grandissante de Fuveau et pour éviter de refaire de l'élémentaire Ouvière une école à plus de 300 élèves, il faudra étudier à moyen terme l'implantation d'une nouvelle école.

Quelques projets de Fuveau Demain concernant l'Enfance Jeunesse :

- ▶ **Construire un nouveau projet pédagogique pour les temps périscolaires** : Mise en place d'une Education Artistique et Culturelle développée avec les enseignants et le service enfance jeunesse pour renforcer le socle commun de l'enseignement des Arts et de la Culture.
- ▶ **Créer une commission ados** intégrant des jeunes afin de définir leurs besoins, leurs priorités et organiser la gestion d'un ou plusieurs lieux dédiés aux jeunes (ex : **Une salle de loisirs** proposant entre autres baby-foot, billard, consoles de jeux, diffusion de films, et permettant l'organisation d'une grande manifestation annuelle pour promouvoir les lieux)
- ▶ **Réaliser un parc** composé d'espaces verts et d'aire de jeux où petits et grands pourront se retrouver.

- ▶ **Développer une dynamique intergénérationnelle** avec un appel à projets pour les 7 à 77 ans (et plus 😊).
- ▶ **Étudier le nombre de places nécessaires à l'accueil de loisirs et en crèche** pour mieux répondre aux besoins tout en tenant compte des assistantes maternelles car nous sommes conscients qu'elles sont nombreuses sur la commune et qu'elles manquent parfois d'enfants à garder par rapport aux agréments obtenus.
- ▶ **Proposer des cours de soutien scolaire** afin de lutter contre l'échec scolaire en faisant appel à des bénévoles (étudiants, retraités, associations).
- ▶ **Créer une classe orchestre et un jardin partagé** pour que toutes les écoles travaillent ensemble sur des projets communs.
- ▶ Le développement de loisirs extra-scolaire notamment dans le domaine du sport comme la construction d'un nouveau gymnase.
- ▶ Et bien d'autres projets que nous souhaitons étudier en concertation avec les citoyens et en particulier les jeunes parents et les jeunes.

Comme vous le savez certainement, le premier projet sur lequel nous avons communiqué est la création d'une cuisine centrale. Grâce au dispositif du champ à l'assiette, nous souhaitons préserver des terres agricoles, favoriser l'installation de nouveaux producteurs et utiliser les récoltes pour approvisionner la cuisine centrale en produits locaux et bio.

5) Propreté et incivilités

- a. Sera-t-il programmé la mise en place de caméras sur les PAV (Points d'Apport Volontaires) ?
- b. Ferez-vous des propositions au nom de la Commune en plus de l'offre CT2, pour faciliter la collecte des déchets verts ? (Amélioration de la déchetterie de Rousset, création de zones de dépôts, ramassage communal)
- c. Quelles seront les propositions de la Commune pour inciter les professionnels à cesser les dépôts sauvages ?
- d. Pouvez-vous envisager la mise en place d'un nettoyage des trottoirs, places et chaussées de Fuveau ? avec des délais définis (par exemple pour le quartier X chaque semaine le mercredi ? ou tous les quinze jours chaque mardi ...)

La Réponse de Fuveau Demain :

a.

Nous mettrons en place une délégation pour faire le lien avec la Métropole qui assure cette compétence de collecte des déchets et faire valoir les besoins des Fuvelains.

Cette mesure d'installation de caméras est financièrement envisageable lorsque les points d'apport volontaire sont en nombre réduit ou lorsque les caméras sont mobiles, ce qui n'est pas le cas à Fuveau. Reste également la difficulté de l'identification du contrevenant.

Nous souhaitons encourager la Métropole dans la mise en œuvre de nouvelles mesures pour adapter le ramassage à la production. Des solutions technologiques sont aussi développées par les fabricants de points d'apport volontaire. Grâce à un suivi informatisé identifiant chaque colonne (puce, GPS, code barre) et à des capteurs de taux de remplissage, il est désormais possible de procéder à la collecte du conteneur au bon moment, d'établir la fréquence de vidage de chaque conteneur, les rendements de la collecte et de déceler des anomalies éventuelles.

b.

Nous souhaitons mettre en place un dispositif de collecte des déchets verts qui permettra de traiter ce problème. L'objectif à terme sera que l'on puisse en faire du compost pour le laisser sur le terrain du propriétaire. Différents dispositifs (bennes, broyeur avec du personnel habilité, garde champêtre) seront étudiés en mutualisant avec les communes voisines.

c.

Concernant les **incivilités du quotidien**, il conviendra d'abord de renforcer la sensibilisation et l'écoute avant de prendre des mesures coercitives envers les contrevenants.

Pour cela la municipalité devra faire un effort en termes d'équipement en mobilier public (poubelles, sac de ramassage de déchets canins, rack à mégots...).

Concernant les dépôts sauvages, nous utiliserons les nouveaux pouvoirs de police du Maire dans le projet de loi anti-gaspillage avec la création d'une amende forfaitaire de 1500 euros pour le dépôt sauvage de déchets, avec une campagne d'affichage pour prévenir des risques encourus.

d.

La propreté est l'affaire de tous les Fuvélains et c'est dans ce sens que nous voulons travailler pour faire de Fuveau une ville propre.

Votre proposition de planification du nettoyage est une idée intéressante pour rendre plus visible le travail des services techniques et garantir tous ensemble des rues propres dans Fuveau.

6) Fiscalité locale

- a. Prévoyez-vous une diminution, stabilité, augmentation de la fiscalité ?
- b. Peut-on envisager légalement une diminution pour les plus démunis ?
- c. Quelles seront vos priorités sur la répartition financière du budget communal ?

La réponse de Fuveau Demain

6 a **Fuveau Demain s'engage à ne pas augmenter les taux d'imposition communaux** (*Taxe Foncière, Taxe d'Habitation*)

Il ne s'agit pas d'un vœu ou d'une incantation. C'est le résultat de notre analyse détaillée des finances actuelles de la commune, du coût de notre projet sur les années 20-25 et des actions d'optimisation possibles qui nous a permis d'effectuer cette simulation.

C'est pourquoi nous sommes capables de dire que notre projet est cohérent avec les capacités financières de la commune et ne nécessitera pas d'augmentation du taux d'imposition.

Par contre, nous pensons que la commune de Fuveau est à un tournant de son évolution qui nécessite un plan d'investissement significatif...qui n'a malheureusement pas été suffisamment anticipé par la majorité sortante (manque d'équipements collectifs pour une ville de 10 000 habitants, mise en place de nouveaux services et soutien à l'animation de la commune). Et c'est pourquoi nous ne souhaitons pas diminuer la fiscalité au-delà de ce qui est prévu au niveau national (voir point b)

Une prévision reste par définition aléatoire. Si lors de l'exécution nous étions confrontés à un niveau « normal » de difficultés inattendues, nous avons suffisamment de marge de manœuvre, ou la capacité de décaler certains projets « moins prioritaires » pour garantir la bonne exécution budgétaire de notre programme. (*Par contre, nous ne serions pas capable d'exécuter notre programme si l'affaire Château l'arc aboutissait à la condamnation de la commune à plusieurs millions d'euros d'amende, il faudrait alors revoir, en concertation avec les Fuvélains, le nouveau contexte et fixer de nouveaux objectifs*).

6 b **Fuveau Demain s'engage à plus de justice sociale dans le budget municipal**

Nous pensons que la majorité municipale n'a pas fait suffisamment d'efforts envers les plus démunis :

- 1) dans la tarification des services municipaux (taux d'effort non systématique et quand il existe, trop « léger ») et le budget minimaliste pour la politique sociale.
- 2) Dans les taux d'impositions appliqués depuis 23 ans. Le taux de la taxe d'habitation (19,5%) est sensiblement plus fort que la moyenne des communes du département (15,9%), alors que la taxe foncière (21,02%) est plutôt en dessous moyenne départementale à 22,4%. Ce décalage entre les 2 taux n'a aucun effet pour les propriétaires habitants leurs logements... par contre, il pénalise

clairement les locataires, au profit des propriétaires louant leurs biens. Depuis 2014, les élus de la minorité ont proposé un rééquilibrage de ces taux (augmentation de la taxe foncière et baisse équivalente de la taxe d'habitation, ce qui aurait permis de faire porter l'effort fiscal avec plus de justice, sans impact pour les propriétaires). La mairie a systématiquement décliné : « ce n'est pas notre choix ». Nous ne pouvons que regretter cette occasion perdue depuis des années !

Concernant ce second sujet, il devient « caduque », puisque le gouvernement va supprimer la taxe d'habitation pour 80% des foyers, ce qui va, automatiquement permettre cette réduction « drastique » des impôts locaux pour les plus démunis.

- Pour l'avenir (et le mandat 2020-2026) l'enjeu est donc de rétablir plus de justice fiscale : application du taux d'effort partout où il n'est pas utilisé (école de musique par exemple).
- Dotation de moyens supplémentaires pour la politique sociale de la commune (augmentation du budget du CCAS, renforcement du personnel pour accompagner les personnes dans l'accès aux droits, soutien spécifique pour les activités sportives et culturelles afin de permettre l'inclusion des plus démunis).

6 c **Fuveau Demain s'engage sur des priorités fortes et claires :**

Côté investissement : **rattraper une partie du retard en équipement collectifs** (concentrer les moyens techniques et financiers de la commune sur quelques projets phares : du champ à l'assiette, autour d'une cuisine centrale, école de La Barque, un nouveau gymnase, une vraie médiathèque, une salle de spectacle...).

Côté fonctionnement : un effort particulier sera fait à destination **des associations** et de la **politique sociale** tout en **sanctuarisant le secteur petite enfance, scolarité, jeunesse bien dotée aujourd'hui**.

Et puis, s'appuyer au quotidien et dans chacune de nos actions sur 2 piliers qui auront les moyens de nos ambitions : **la participation citoyenne** (création d'un budget participatif, des moyens humains et financiers pour la mise en place d'une vraie concertation) et **la transition écologique** (investissement dans les cheminements doux, création de parcs et jardins partagés, soutien à la mobilité et l'ensemble des mesures du pacte de transition que nous signerons).

Globalement, nous souhaitons donc **favoriser les dépenses du « vivre ensemble »** : tout ce qui permet de rendre Fuveau plus active et conviviale.

Sur ce sujet complexe, nous invitons la coordination des CIQ à une réunion de présentation du budget prévisionnel FD au cours du mois de février 2020 où nous vous présenterons le chiffrage de nos projets et comment nous envisageons de les intégrer dans le budget global de la commune.

7) Politique Culturelle

- a) Comment envisagez-vous de développer la culture à Fuveau
- b) Et d'organiser des événements dans des locaux mieux adaptés avec un accueil de qualité pour le public ! (Expositions ...)

La réponse de Fuveau Demain

7a : Fuveau demain souhaite porter une véritable ambition culturelle. Le préalable est bien entendu de mettre à disposition des Fuvélains des équipements au niveau de cette ambition. Nous proposerons une offre de qualité et multiculturelle : spectacles vivants, peintures, musiques, cinéma, conférences, patrimoine, artisanat, scientifique, numérique... Plus encore, le budget dédié aux spectacles sera revalorisé, à hauteur d'une ville de plus de 10 000 habitants. La programmation sera élargie, concertée, à destination de tous, et sera alimentée aussi par les scènes régionales (Festival d'Avignon), voire nationales.

7b : Les infrastructures culturelles sont en effet vieillissantes à Fuveau. Notre ambition est de moderniser le pôle culturel Jean Bonfillon (rénovation/agrandissement de l'existant ou construction neuve, en fonction de l'état des lieux et des études que nous mènerons) :

* Agrandissement de la bibliothèque (en médiathèque)

* Réflexion sur une véritable salle de spectacle (en mutualisation avec des communes avoisinantes)

Comme pour nos autres projets ceci se fera dans le cadre de la participation citoyenne, en impliquant les parties prenantes : associations, usagers, CIQ ...

8) Politique d'avenir, à court, moyen et long terme.

Comment concevez-vous les relations avec les Comités d'Intérêt de Quartier ?
Réactualisation, Renouvellement et Application de la Charte signée avec la Mairie en 2016 ?
Notre souhait serait notamment de pouvoir participer autant que faire se peut et modestement à la gestion de la ville, notamment par la consultation en amont et en tout cas et avant toute délibération/décision

- a. Nous avons compris que vous seriez favorable à la création d'un Conseil Citoyen (Information, consultation, concertation, co-construction) Est-ce exact ?
- b. Quelle sera votre engagement pour une attractivité renforcée de notre commune, quelles mesures en faveur du tourisme, mais aussi pour faciliter la pérennisation et les créations de commerces au centre-ville ?

La réponse de Fuveau Demain :

a.

La participation citoyenne est l'un des fondements de notre projet et sa mise en œuvre commencera dès le début du mandat. Comme nous l'avons dit et publié et comme exposé lors de notre table ronde du vendredi 24 janvier, nous nous engageons à :

- Créer une délégation municipale dédiée : un adjoint et un employé municipal.
- Créer un conseil participatif incluant tous les acteurs de la participation citoyenne : citoyens volontaires et citoyens tirés au sort, C.I.Q., associations, commerçants.
- Définir une charte de la participation citoyenne.
- Concerter et co-construire avec les Fuvélains et toutes les instances en place pour tout nouveau projet.

Tout au long du mandat :

- Nous communiquerons à la population un bilan annuel des actions communales.
- Nous continuerons à rencontrer les Fuvélains, en porte à porte et en réunions de quartier.
- Nous mettrons à disposition de la population une plateforme numérique qui permettra une communication simple et rapide : orientation des questions, des dysfonctionnements ou des propositions directement vers le personnel et l' élu concernés. Cette plateforme permettra une réactivité accrue et la traçabilité des demandes et des réponses, ce qui favorisera la communication entre la municipalité et les Fuvélains.

La charte des relations entre la Mairie et les CIQ a été évoquée dans le préambule de notre réponse.

b.

La population de Fuveau s'est accrue de manière continue depuis plus de 30 ans : pour autant, l'activité économique et commerciale ne s'est pas développée au même rythme (le nombre de commerces a même largement diminué sur la même période). Aujourd'hui, plus de 80% des actifs fuvelains travaillent en dehors de la commune, ce qui génère des déplacements quotidiens importants, un impact environnemental, et des habitudes de consommation qui ne favorisent pas le commerce local (un actif qui travaille dans sa commune sera plus enclin à consommer des biens et services localement. A titre de comparaison, ce taux est aux alentours de 70% à Trets ou Eguilles, et à 60% à Venelles, des communes de taille comparable à celle de Fuveau. La relocalisation d'emplois sur la commune de Fuveau est donc un levier pour développer de l'activité économique, commerciale, créer de l'emploi, et réduire les impacts environnementaux.

Pour cela, nous identifions plusieurs pistes :

- Sur le développement économique : favoriser et accompagner les créateurs d'entreprises, et animer la vie économique locale. L'un des leviers sera la création d'une Maison des entreprises et de l'emploi permettant d'accueillir des personnes en télétravail, des étudiants, des personnes en cours de création d'entreprise ou de recherche d'emploi.
- Concernant le commerce : nous souhaitons étudier la possibilité de créer un nouveau marché le samedi ou en soirée ; nous lancerons également un inventaire des espaces commerciaux pouvant être mis sur le marché et créerons un commerce à l'essai et/ou un commerce éphémère.
- Sur le tourisme, nous souhaitons développer l'activité et l'accueil touristique en valorisant les espaces naturels (chemins de randonnée, circuits) et en développant de nouvelles possibilités d'accueil (un projet de camping éco-responsable sera étudié).

c. Quelle sera votre position vis-à-vis :

- i. De la transition écologique ?
- ii. Des rapports avec la Métropole et le Département pour éviter un non-engagement de leur part vis-à-vis de la Commune ?
- iii. De la place des seniors dans notre village : Quelle gestion pour le futur foyer logement ? Quelle probabilité pour la création d'une Maison du Bel-Age avec aide aux difficultés administratives, Quelle probabilité pour la création d'un service de santé spécifique avec des spécialistes des pathologies personnes âgées, quels loisirs proposés ?
- iv. Des Associations Fuvelaines (Répartition des subventions municipales) ?

La réponse de FUVEAU DEMAIN

i.

Nous pensons que nous n'avons pas le choix, la transition écologique est maintenant nécessaire. C'est pourquoi nous avons travaillé sur le Pacte de la Transition Écologique proposé par une soixantaine d'associations qui prévoit 32 mesures. Nous l'avons adapté à la situation de Fuveau et nous l'appliquerons avec la participation des Fuvelains.

« Quand la maison brûle, nous ne tournons pas la tête ».

Ce pacte est disponible sur notre site internet : www.fuveau-demain.fr

ii.

La Métropole Aix Marseille a été créée au 1^{er} Janvier 2016 : la question n'est donc plus de savoir si l'on est pour ou contre cette nouvelle structure intercommunale, mais de reconnaître son existence dans notre schéma institutionnel présent et à venir. Nous pensons d'une part que cet échelon est nécessaire et pertinent pour prendre en charge les politiques relatives au développement économique, à la préservation de l'environnement, à la mobilité et à l'aménagement du territoire notamment ; une analyse des mobilités quotidiennes domicile-travail à l'échelle de ce territoire permet de comprendre qu'il est pertinent d'agir à l'échelle de ce territoire. Nous pensons également que les communes doivent conserver certaines compétences, notamment pour ce qui concerne les services de proximité.

La position des élus qui continuent de s'opposer à la Métropole nous semble dangereuse pour l'avenir car c'est prendre le risque de laisser celle-ci avancer sans prendre en compte les besoins de la totalité des communes du territoire : il est donc essentiel d'être partie prenante des décisions, de participer activement aux travaux des commissions, et de se battre pour que l'intérêt des fuvelains soit pris en compte dans les décisions futures.

Concernant l'engagement de la Métropole et du Département vis-à-vis de la commune : il ne faut surtout pas sous-estimer la responsabilité des élus fuvelains. Pour rappel, un contrat a été signé en 2014 entre la commune de Fuveau et la Communauté du Pays d'Aix avant son entrée dans la Métropole ; ce contrat d'engagement, qui a été repris par la Métropole, prévoyait le financement par la CPA (puis la Métropole) d'un certain nombre d'investissement (Ecole de la Barque, Gymnase, Pôle culturel, nouveau stade,...) à hauteur de 15 M€ (pour un investissement total de 30M€) : une très faible partie de ce plan a été réalisée, alors même que les fonds sont réservés jusqu'en 2021. Ainsi, si l'engagement de la Métropole n'est pas à la hauteur des attendus, c'est d'abord parce que la

Municipalité n'a pas instruit les projets nécessaires et n'a pas sollicité les financements. Nous vous invitons à visionner la vidéo du Conseil municipal du 19/12/2019 (minutes 44 à 46) : interrogée sur la non-mobilisation de ces crédits, la majorité répond : « c'est le choix de la commune ».

Il en est de même avec le Département avec qui la commune a signé un autre contrat d'engagement pluri-annuel en 2015 prévoyant une participation à hauteur de 6 M€ (sur un montant d'investissement de 12 M€) : celui-ci n'a pas été intégralement mis en œuvre. C'est la raison pour laquelle vous pouvez légitimement vous poser la question de l'équité des subventions et participations financières du Département entre les communes : le Département ne peut intervenir que s'il est sollicité, et il l'est très peu par notre commune de Fuveau, ce qui ne fait qu'accroître notre retard en matière d'équipements et de services publics.

Nous nous battons demain à la Métropole pour en faire une Métropole des Transports.

iii.

Les séniors de notre village sont divers et si Fuveau Demain s'engage à développer un lieu d'accueil et d'accompagnement pour eux en matière d'accès aux droits et de démarches administratives et d'accès au numérique, nous leur permettrons aussi d'accéder à des activités sociales et culturelles diverses. La notion de Maison du Bel âge est intéressante si on considère qu'elle est un ensemble de services qui fait parti de nos propositions.

Nous compléterons l'offre de maintien à domicile (exemple : petits travaux de bricolage et jardinage..., en lien avec le projet de l'Entreprise à But d'Emploi)

Nous favoriserons l'accessibilité pour tous aux bâtiments publics et logements : handicap et difficultés motrices

Nous encouragerons le bénévolat au service des écoles, des seniors pour créer une dynamique solidaire

En ce qui concerne la Santé, nous établirons, lors du diagnostic social, un point qui nous permettra d'évaluer, avec les fuvélains qui y participeront, les réels besoins en termes d'accès aux soins, de diversité de spécialisations et de besoin en déplacements pour accéder à tous les soins. Pour cela nous travaillerons avec les réseaux de professionnels de santé présents sur le territoire.

iv.

En 2017 et 2018, ce sont environ 62 000 € qui ont été versés aux associations fuvelaines (sport, culture, animation, commerce, caritatif, mémoriel). Mais 10 associations (sur une 60aine recensées) ont touchées 90% de ce montant. Nous allons augmenter le montant des subventions et le nombre d'associations subventionnées. D'autre part il ressort de nos nombreuses discussions avec les associations que certaines ont aussi besoin d'un soutien autre que financier de la part de la municipalité :

* Meilleur entretien des infrastructures qu'elles utilisent (chauffage, infiltrations ...) : nous y remédierons en lançant les chantiers qui s'imposent.

* Efficacité : les associations ont des besoins divers (soutien administratif, aux demandes de subventions, coordination des manifestations, aide à la communication des événements...)

Nous créerons un Espace d'Information des Associations Fuvelaines avec du personnel municipal, qui aura -entre autres- le rôle de 'guichet unique' pour les associations.

Enfin nous créerons une gazette des associations (incluant les CIQs), outil de communication leur permettant de faire connaître leurs activités et manifestations